

CAPACITES ET COMPETENCES REQUISES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

1 - DEFINITION :

Le titulaire du B.E.P. : "Conduite et services dans le transport routier" doit être capable d'assurer, en prenant constamment en compte des impératifs de SECURITE et de QUALITE, le Service Transport de marchandise par route.

2 - CAPACITES GENERALES :

Cette définition implique la mise en oeuvre et la maîtrise des capacités générales suivantes :

- * COMMUNIQUER
 - . s'informer
 - . informer
- * TRAITER et DECIDER
- * REALISER